



**CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL
DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR**

**PLAN POUR LA RENTRÉE SCOLAIRE
2020-2021**



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

INTRODUCTION

La santé et la sécurité de nos élèves et de notre personnel demeurent la priorité du Conseil scolaire francophone provincial de Terre-Neuve-et-Labrador (CSFP). Ce sont les fondements du plan présenté dans ce document qui décrit comment la rentrée scolaire 2020-2021 se déroulera dans un environnement scolaire sain et sécuritaire propice à l'enseignement et à l'apprentissage.

Le plan a été conçu dans le cadre des recommandations présentées dans le document Plan de retour en classe de la maternelle à la 12^e année (traduction de Newfoundland and Labrador K-12 Education Re-entry Plan publié le 6 juillet 2020) et Newfoundland and Labrador Public Health Guidance for K-12 Schools publié par le ministère de Santé et de Services communautaires le 14 août 2020 (dont la traduction sera publiée le 8 septembre 2020). Le plan présente les mesures visant à réduire les risques de propagation du virus pour nos élèves et notre personnel, et ce, en conformité avec les consignes de la santé publique et du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance (MÉDPE).

Les mesures énoncées dans ce document sont sujettes à des changements, selon l'évolution de la situation sanitaire et des consignes de la santé publique. Le plan évoluera selon les recommandations du médecin hygiéniste en chef de la province et du MÉDPE. Donc, de la flexibilité et de la patience seront de mise. Le cas échéant, le conseil scolaire et les écoles adopteront un fonctionnement alternatif selon les recommandations du médecin hygiéniste en chef de la province. Tout changement sera diffusé au site Web du conseil scolaire et de celui de chaque école, ainsi que dans les comptes de médias sociaux. Les parents recevront également des communications par courriel et dans les bulletins d'info des écoles.

Le plan présenté dans ce document s'appuie sur les principes directeurs suivants :

1. un environnement sain et sécuritaire pour tous les membres de la communauté scolaire (les élèves, les familles et le personnel) ;
2. le bien-être et la santé mentale des élèves et des employés ;
3. la continuité de l'enseignement et de l'apprentissage :
 - a. s'assurer que tous les élèves terminent tout le programme d'études, dans la mesure du possible ;
 - b. fournir les services nécessaires pour assurer, dans la mesure du possible, l'enseignement en classe aux élèves de la maternelle à la 6^e année ;



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- c. donner du soutien à tous les élèves ayant des besoins particuliers et à ceux qui ont besoin d'un soutien supplémentaire ;
4. la conformité aux lignes directrices du MÉDPE ;
5. la conformité aux directives et aux recommandations des autorités en santé publique.

Le but du plan présenté dans ce document est la fréquentation de l'école en présentiel par tous les élèves (le scénario 1), avec la mise en place de mesures sanitaires appropriées. Dépendant de l'évolution de la situation, il se peut que les écoles passent au scénario 2 (c'est-à-dire la reprise partielle à l'école avec des mesures de santé supplémentaires) ou au scénario 3 (les cours en classe sont suspendus ou annulés et l'apprentissage à la maison et en ligne). Tout changement sera décidé en consultation avec le MÉDPE et les autorités en santé publique



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE

Le Plan de retour en classe de la maternelle à la 12^e année du MÉDPE décrit trois scénarios d'apprentissage et d'enseignement pour l'année scolaire 2020-2021.

Scénario 1: Reprise des cours en classe, à l'école (retour presque normal avec mesures sanitaires)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le risque de transmission de la COVID-19 est très faible.
- L'enseignement régulier en classe reprendra pour tous les élèves de la maternelle à la 12^e année.
- Le conseil scolaire suivra des mesures de santé publique pour l'apprentissage en classe et les activités parascolaires, y compris la distanciation physique dans la mesure du possible. Lorsqu'une distance physique de deux mètres ne sera pas possible entre les pupitres des élèves, ou que l'activité d'apprentissage le déconseille, l'espacement le plus grand possible sera respecté.
- L'apprentissage virtuel ou toute autre forme d'apprentissage structuré devra être mis en place pour les élèves qui devront rester à la maison parce qu'ils seront malades ou isolés en raison d'une infection ou d'une exposition à la COVID-19.

Dans le scénario 1, l'objectif est que tous les élèves fréquentent l'école 100 % du temps. Dans les écoles de la maternelle à la sixième année et de la septième à la neuvième année, la cohorte sera encouragée dans la mesure du possible afin de minimiser le mélange des élèves et du personnel pour réduire le nombre d'expositions si un élève ou un employé développe une infection. (La cohorte est un groupe d'élèves qui restent ensemble pour leurs cours à tout moment.) Dans la mesure du possible, les enseignants se rendront dans la salle de classe de la cohorte pour enseigner, ce qui réduira les déplacements des élèves. Certains enseignants spécialisés continueront à enseigner les élèves dans d'autres milieux d'apprentissage, notamment la salle de musique, le gymnase et le laboratoire de sciences. Il sera plus difficile d'établir des cohortes au secondaire, en raison de la nature des programmes des écoles secondaires et du nombre de cours auxquels les élèves peuvent s'inscrire.

Scénario 2 : Reprise partielle des cours à l'école (avec des mesures de santé supplémentaires)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le risque de transmission de la COVID-19 est faible à modéré.
- La priorité sera accordée à l'enseignement en classe pour tous les élèves de la maternelle à la



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

6^e année, dans la mesure du possible.

- Les élèves ayant des besoins particuliers et ceux qui ont besoin de soutien supplémentaire devront, dans la mesure du possible, toujours se rendre à l'école.
- Un minimum de 30 à 50 % de l'enseignement sera en classe. Le reste sera fait en ligne.
- La priorité sera accordée aux enfants de la maternelle à la 6^e année des travailleurs essentiels qui devront se présenter au travail conformément au niveau d'alerte 4 et 5 de la province.
- En tenant compte des circonstances locales, l'école pourra diviser les élèves en deux groupes ou plus qui fréquenteront l'école en alternance.
- Le conseil scolaire devra suivre des mesures de santé publique pour l'apprentissage en classe et les activités parascolaires, y compris la distanciation physique.
- En raison des exigences en matière de distanciation physique, le conseil scolaire devra tenir compte des facteurs suivants pour l'organisation des écoles :
 - le transport en autobus ;
 - les protocoles à suivre lorsque les parents déposent leurs enfants et viennent les chercher en fin de journée ;
 - l'arrivée à l'école ;
 - les heures de début et de fin des journées d'école ;
 - les horaires des cours ;
 - les grands rassemblements, comme les récréations et le dîner (il pourra être nécessaire de modifier les horaires ou de limiter le nombre d'élèves et de surveillants) ;
 - l'utilisation des toilettes ;
 - les déplacements dans les couloirs ;
 - l'utilisation des locaux de cours spécialisés (ex. laboratoire de sciences) ;
 - la configuration du mobilier et de l'équipement pour respecter la distanciation physique ;
 - les protocoles d'hygiène et de nettoyage ;
 - les protocoles permettant d'isoler les élèves qui tombent malades à l'école.

L'école passera à un modèle de fréquentation en journées en alternance (selon la configuration de l'école) dans le scénario 2. Les classes seront divisées en deux et, sur une période de deux semaines, les deux groupes assisteront aux cours à l'école 50 % du temps et feront de l'apprentissage en ligne à domicile l'autre moitié du temps. Les élèves recevront de l'enseignement et des directives quant aux prochaines étapes de l'apprentissage à domicile avant de quitter l'école. Lorsque les élèves retourneront à l'école, les enseignants évalueront leurs progrès et poursuivront l'enseignement et l'apprentissage. Dans le scénario 2, les enseignants donneront accès à des activités d'apprentissage dans leur Google Classroom aux élèves et aux familles. L'objectif est de permettre aux familles de se tenir au courant des activités d'apprentissage qui se dérouleront à l'école et à la maison. À noter : Les



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

frères et sœurs fréquentant la même école seront prioritaires pour fréquenter l'école les mêmes jours en personne si on est limitée à la moitié de la population scolaire régulière.

Si une école doit passer du scénario 1 au scénario 2 en raison de l'augmentation du COVID-19 dans la région, il y aura plusieurs points à considérer pour les élèves qui auront besoin de soutien supplémentaire. Les équipes de planification des programmes collaboreront pour faciliter la programmation afin de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves à l'école.

Conformément à la politique d'enseignement et d'apprentissage adaptée aux élèves et au modèle de prestation de services du MÉDPE, les écoles continueront à mettre en œuvre l'approche d'enseignement par niveaux. Les écoles donneront aussi de la priorité aux services pour les élèves qui ne suivent pas le programme d'études prescrit (donc, qui suivent un programme alternatif ou un cours alternatif).

Scénario 3 : Poursuite de l'apprentissage à la maison (les cours en classe sont suspendus ou annulés)

- Ce scénario sera mis en œuvre lorsque les conseils de santé publique indiqueront que le niveau de transmission de la COVID-19 est modéré à élevé.
- Le conseil scolaire offrira de l'enseignement à domicile et des possibilités d'apprentissage à distance aux élèves. On s'attend à ce que l'enseignement et l'évaluation des résultats des programmes d'études continuent.
- Le conseil scolaire doit faciliter la présence et l'intégration en classe des élèves ayant des besoins particuliers et de ceux qui ont besoin de soutien supplémentaire.

Si les écoles doivent offrir de l'apprentissage virtuel à domicile à 100 %, les enseignants continueront à entretenir des relations avec les élèves et à enseigner les programmes d'études. À ce titre, les enseignants pourraient être tenus d'être présents à l'école, à moins que celle-ci n'ait été fermée sur ordre de la santé publique. Si une école a été fermée à tout le personnel, les enseignants travailleront à domicile.

Comme le scénario 2, le soutien et la programmation spécifique continueront pour les élèves qui auront besoin d'un soutien supplémentaire. Conformément à la politique d'enseignement et d'apprentissage adaptée aux élèves et au modèle de prestation de services du MÉDPE, les écoles continueront à mettre en œuvre l'approche d'enseignement par niveaux. Les écoles offriront les services pour les élèves qui ne suivent pas le programme d'études prescrit (donc, qui suivent un programme alternatif ou un cours alternatif).

Selon les lignes directrices mentionnées ci-dessus :

- les enseignants continueront évaluer les progrès de leurs élèves. ;
- les enseignants tiendront un registre des temps de contact et des dossiers d'évaluation de leurs élèves.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- la direction de l'école sera responsable du suivi de l'engagement des élèves et des progrès scolaires de tous les élèves de son école ;
- les élèves seront responsables de s'engager activement dans l'apprentissage et de poursuivre avec diligence leurs études ;
- le conseil scolaire, les familles et les élèves continueront à suivre les mesures de santé publique en place.

Temps d'enseignement - Scénario 3

Voici les attentes relatives au nombre d'heures d'enseignement dans le cadre du scénario 3 pour l'année scolaire 2020-2021. Les heures d'enseignement indiquées ne constituent que des minimums, et le conseil scolaire pourra décider de les augmenter.

De la maternelle à la 3^e année

- Mettre l'accent sur les résultats d'apprentissage de langue et de mathématiques qui favorisent le développement de la littératie et de la numératie.
- Intégrer les résultats d'apprentissage des programmes de santé (en mettant l'accent sur l'apprentissage social et émotionnel et la santé mentale).
- S'assurer d'offrir un minimum de cinq heures d'enseignement par élève par semaine.

De la 4^e à la 6^e année

- Mettre l'accent sur les résultats d'apprentissage de langue et de mathématiques qui favorisent le développement de la littératie et de la numératie.
- Intégrer les résultats d'apprentissage des programmes de sciences, de sciences humaines et de mieux-être (en mettant l'accent sur l'apprentissage social et émotionnel et la santé mentale).
- Assurer un minimum de six à huit heures d'enseignement par élève par semaine.

De la 7^e à la 9^e année

- Mettre l'accent sur les résultats d'apprentissage des programmes d'études en mathématiques, en langue et en littératie, en sciences, en sciences humaines et en mieux-être (en mettant l'accent sur la santé physique et mentale).
- Assurer un minimum de douze à seize heures d'enseignement par élève par semaine.

De la 10^e à la 12^e année

- Mettre l'accent sur les exigences particulières des différents cours menant à l'obtention du diplôme d'études secondaires, y compris les langues (l'anglais et le français), les sciences humaines, les mathématiques et les sciences (la biologie, la chimie, la physique et les sciences).



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- Assurer un minimum de trois heures d'enseignement par deux cours crédités par semaine. Assurer également un minimum d'une heure et demie d'enseignement par cours crédité par semaine (pour les cours qui durent une année, sans session).
- Les enseignants devront continuer d'évaluer les progrès des enfants et des élèves.
- Les élèves demeurent responsables de participer activement à leur apprentissage et de poursuivre leur éducation de façon diligente.
- Le conseil scolaire, les parents et tuteurs et les élèves doivent continuer de respecter les mesures de santé publique en place.

La différenciation

Alors que le personnel planifiera l'enseignement et l'apprentissage dans les scénarios 1, 2 et 3, il faudra rester conscients du soutien différencié pour tous les élèves. Les enseignants consacreront du temps à la préparation des soutiens différenciés pour les élèves ayant des besoins exceptionnels et ceux qui auront besoin de soutien supplémentaire.

Les écoles mettront en œuvre la politique de l'enseignement et apprentissage adaptés aux élèves et le modèle de prestation de services aux élèves. On continuera d'offrir les services aux élèves qui ne suivent pas le programme d'études prescrit, c'est-à-dire le programme alternatif et des cours alternatifs. Il s'agit d'un programme scolaire créé en réponse au profil d'apprentissage de l'élève qui touche les quatre domaines suivants : le développement de carrière, le développement personnel, la vie autonome et des études fonctionnelles. Les équipes de planification des programmes collaboreront pour faciliter la programmation afin de répondre aux besoins d'apprentissage des élèves à l'école.

Les élèves qui ont besoin de programmes et de services personnalisés

Le personnel des services aux élèves continuera à mettre en œuvre et à surveiller les plans d'éducation individualisés (PEI) et les plans de services individuels (PSI). Le personnel des services aux élèves sera chargé d'évaluer les besoins en matière de PEI pour le personnel qui travaille avec des élèves où il sera difficile de maintenir la distanciation physique. Des plans de gestion du comportement seront élaborés pour les élèves qui ont besoin de soutien en matière d'autorégulation. On pourra consulter l'équipe pédagogique du siège social pour aider à élaborer des stratégies pour ces plans.

Curriculum

Étant donné la fermeture des écoles au printemps, les élèves pourraient se trouver à des niveaux de connaissances et de compétences variés sur le plan académique. Afin de remédier à cette situation et de garantir l'achèvement du programme scolaire, des ajustements appropriés aux programmes et cours spécifiques ont été effectués par le MÉDPE. Les enseignants devraient consulter le site web de formation professionnel pour les ajustements à apporter aux différents programmes d'études. Les



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

coordonnateurs de programmes feront aussi la révision des cours et soutiendront les enseignants à la mise en œuvre des programmes d'études.

Cours pratiques

Certains cours nécessiteront des modifications plus importantes que d'autres étant donné l'objectif de maintenir une distance physique de deux mètres et la nécessité de nettoyer ou de désinfecter les équipements partagés. Il s'agit des cours de technologie, de métiers spécialisés, l'économie familiale, la musique, l'éducation physique et les beaux-arts. S'il n'est pas possible d'assurer la sécurité par des activités en personne, des activités en ligne seront recommandées pour enseigner les résultats d'apprentissage.

Musique

La sécurité des élèves et du personnel entraînera des procédures supplémentaires pour les cours de musique et les fanfares/ensembles, notamment la désinfection des instruments et les considérations relatives à l'aménagement de la salle de classe. Dans la plupart des cas, les élèves devraient se faire attribuer leurs propres instruments. Les expériences d'apprentissage impliquant le chant ou des instruments à vent non protégés (sans masque ni barrière physique) en personne ne devront pas se faire jusqu'à nouvel ordre. Les écoles pourraient envisager des alternatives telles que :

- l'enregistrement ou la diffusion en direct d'artistes individuels dans des lieux distincts ;
- inclure davantage de leçons axées sur l'appréciation de la musique ou le solfège ;
- choisir des instruments à moindre risque (par exemple, des instruments à percussion ou à cordes plutôt que des instruments à vent).

Le document [Guidance for Music Classes in Newfoundland and Labrador During COVID-19](#) (document de la NLTA et du cercle des enseignants de musique, en anglais seulement) propose aux enseignants des stratégies pour soutenir l'enseignement de musique dans un environnement sain et sécuritaire.

Évaluation

Les élèves seront évalués selon les descriptions de cours et la pondération des notes distribuées par le conseil scolaire, et ce, pour tous les scénarios. Il faudra peut-être ajuster le type d'évaluation selon le scénario, mais on évaluera l'atteinte des résultats d'apprentissage par les élèves. L'équipe pédagogique du siège social sera disponible pour consultation au besoin.

Construction identitaire

Le CSFP a une obligation d'accompagner les élèves au développement de leur identité en tant que francophones. À cette fin, les activités culturelles qui visent la construction identitaire continueront avec des modifications. Il y aura davantage d'activités virtuelles pour éviter des visiteurs et des



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

rassemblements physiques. L'agente de construction identitaire collaborera avec les écoles pour organiser des activités culturelles pertinentes liées aux programmes scolaires.

Aménagement de la salle de classe

Dans la mesure du possible, les élèves devraient rester à la même place dans la classe. Cet espace sera l'espace personnel de l'élève et se situera aussi loin que possible de l'élève le plus proche. Dans la mesure du possible, les mêmes élèves resteront avec le même enseignant avec une rotation minimale. Des barrières physiques, telles que des pupitres inutilisés ou des marquages visuels, pourraient être utilisées pour faciliter la séparation des élèves. Tous les effets personnels des élèves devraient être gardés dans leur espace personnel. Il n'est pas recommandé de partager des espaces communs, tels que les porte-manteaux ou les casiers. Le même bureau/table sera utilisé par l'élève chaque jour.

Salles de classe de la maternelle

Bien qu'une distance de deux mètres ne soit pas pratique pour les enfants de quatre et cinq ans, la règle d'interdiction de tout contact physique devrait être renforcée. Les activités d'apprentissage seront conçues pour de petits groupes, et des meubles et des aires de jeux devraient être utilisés pour aider à maintenir la séparation physique. Les jouets en peluche seront enlevés de la salle de classe. Les jouets et le matériel de manipulation qui sont difficiles à nettoyer et à désinfecter seront réduits dans la mesure du possible, tout en continuant à fournir aux élèves une grande variété de matériel pédagogique ludique.

Soumission des travaux

Dans la mesure du possible, les travaux des élèves seront soumis par voie électronique en utilisant la plateforme Google à laquelle tous les enseignants et les élèves ont accès. Pour les devoirs qui devront être soumis physiquement, il est recommandé d'établir un lieu dans la classe pour laisser les travaux, plutôt que de les passer directement à l'enseignant. Bien qu'il n'y ait aucune preuve que le virus COVID-19 soit transmis par le papier, il est recommandé que tous les travaux qui sont retournés soient placés dans un endroit pendant au moins 24 heures avant d'être évalués par l'enseignant. Lorsque cela n'est pas possible, les enseignants devraient se laver les mains après avoir manipulé le matériel remis par les élèves.

Fournitures et équipement scolaires

Les élèves devront avoir leurs propres fournitures scolaires ; le partage des fournitures scolaires entre élèves sera découragé. Si on planifie d'utiliser un appareil tel que le Chromebook pour un autre usage, il faudra l'essuyer avec un désinfectant et un chiffon de nettoyage par l'utilisateur, avant d'être utilisé par quelqu'un d'autre. Une solution d'alcool isopropylique peut être utilisée sur les appareils électroniques. Il est toujours conseillé d'attendre 24 à 72 heures par mesure de précaution.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Les enseignants limiteront le partage des fournitures scolaires, et encourageront et utiliseront dans la mesure du possible des appareils électroniques en classe. Des fournitures suffisantes seront disponibles à chaque élève, et lorsque ceci n'est pas pratique ou possible, le matériel partagé devra être nettoyé ou désinfecté entre chaque utilisation. Les enseignants apprendront aux élèves à nettoyer des éléments, tels que le clavier, la souris, les outils de métiers spécialisés, l'équipement de l'économie familiale et certains instruments de musique.

Carrefour d'apprentissage

À la réouverture des écoles, le carrefour d'apprentissage pourra encore être ouverte aux élèves ; cependant, les écoles établiront une procédure pour la manipulation et l'emprunt des livres. Il est recommandé de placer tous les livres retournés dans un espace à l'écart pendant 24 heures avant de les remettre dans les étagères. Les élèves pourront accéder au carrefour d'apprentissage pour emprunter des livres. Les activités d'apprentissage des élèves pourront se poursuivre au carrefour d'apprentissage, où on pourra maintenir la distanciation physique et que des pratiques d'hygiène appropriées pourront être mises en place.

Enseignement des mesures d'hygiène

À la rentrée, les enseignants enseigneront les habitudes d'hygiène aux élèves et les renforceront régulièrement. Chaque membre du personnel devra souligner l'importance du lavage des mains, en évitant de se toucher le visage, les yeux, le nez ou la bouche, et l'importance de tousser et d'éternuer dans sa manche si on n'a pas de mouchoir. Des affiches seront également disponibles dans les toilettes des écoles et des lieux de travail pour illustrer les consignes sur le lavage des mains et d'autres mesures d'hygiène.

Soutien pédagogique aux écoles

Le personnel pédagogique du siège social continuera à appuyer les écoles en ce qui concerne le soutien aux élèves. Dans la mesure du possible, le personnel pédagogique du siège social se servira des moyens virtuels pour interagir avec le personnel de l'école et/ou les élèves.

L'assiduité des élèves

Les enseignants noteront l'assiduité pour tous les élèves lors des scénarios 1 et 2. Lorsque les écoles seront ouvertes pour des cours en classe, on s'attend à ce que tous les élèves y assistent. La précision des données sera extrêmement importante dans le cas où la recherche des contacts est nécessaire. Les parents qui choisiront d'enseigner leurs enfants à la maison pendant le scénario 1 ou 2 devront soumettre une demande de l'enseignement à domicile au conseil scolaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez bien communiquer avec la direction de l'école. (À noter : L'enseignement à domicile n'est pas la même chose que l'apprentissage en ligne que les élèves ont connu du 16 mars au 5 juin 2020.)



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Équipement de protection individuelle spécialisé

Les élèves qui auront besoin de repères visuels pour communiquer seront identifiés par le personnel des services aux élèves et de l'équipement de protection individuelle spécialisé sera fourni au personnel qui les aide. Il s'agira notamment de masques avec une fenêtre transparente près de la bouche pour faciliter la communication.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ENSEIGNEMENT ET APPRENTISSAGE - PERSONNEL

Retour précoce à l'école

Le personnel entrera au travail le 2 septembre 2020 afin de préparer l'accueil des élèves. Au cours des trois premières journées, il suivra de la formation professionnelle en matière de la santé et la sécurité, l'apprentissage social et émotionnel et les pratiques éclairées par les traumatismes. Il sera aussi question de prendre connaissance des plans et des protocoles de réouverture de l'école.

Apprentissage social et émotionnel

Tout le personnel de l'école suivra de l'apprentissage professionnel à propos de l'apprentissage social et émotionnel. Plusieurs élèves pourraient être anxieux ou nerveux. Le retour à l'école pourrait être stressant pour certains élèves ; ils pourraient être anxieux ou nerveux et avoir des préoccupations quant au virus. Il est donc essentiel d'accueillir les élèves avec de l'empathie et de (re)créer des liens avec les élèves et les familles.

Accommodements du personnel

Les membres du personnel immunodéprimés ou souffrant de troubles médicaux sous-jacents peuvent retourner en sécurité à l'école. Certains peuvent avoir besoin d'équipement de protection individuelle ou d'autres accommodements qui seront évalués au cas par cas. Les membres du personnel qui déclarent ne pas pouvoir retourner à l'école pour des raisons de santé et qui ont des documents médicaux à l'appui sont invités à contacter le service de ressources humaines au siège social pour obtenir des informations sur le processus de demande d'accommodements au travail.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

MESURES D'HYGIÈNE

Afin de s'assurer la sécurité de tous, le CSFP adoptera une approche avec de multiples mesures pour limiter le risque de propagation de la COVID-19. Le CSFP respectera toutes les consignes du ministère de la Santé et des Services communautaires et du médecin-hygiéniste en chef de la province. On mettra en place des mesures de nettoyage et des mesures sanitaires accrues afin de limiter le risque de propagation du virus et de s'assurer la protection de tout le monde.

La maladie se transmet principalement d'une personne à l'autre par le biais de gouttelettes respiratoires expulsées par le nez ou par la bouche lorsqu'une personne atteinte du virus tousse, éternue ou parle. Il est possible de contracter la COVID-19 en cas d'inhalation de ces gouttelettes. C'est pourquoi il est important de respecter la distanciation physique des autres personnes. Comme les gouttelettes peuvent se retrouver sur des objets ou des surfaces (tables, poignées de porte et rampes, par exemple) pendant une période de 3 à 72 heures selon la surface, on peut alors contracter la COVID-19 si on touche ces objets ou ces surfaces et qu'on se touche ensuite les yeux, le nez ou la bouche. Il faut alors se laver régulièrement les mains à l'eau et au savon ou avec une solution hydroalcoolique. Les mesures sanitaires décrites dans ce document représentent les recommandations provinciales pour empêcher la propagation du virus.

Inspection et contrôle des lieux de travail

Depuis la fermeture des écoles le 16 mars 2020, les écoles étaient inspectées de façon régulière. En vue de la rentrée, le CSFP mettra en place des protocoles en ce qui concerne le nettoyage accru des écoles et le centre administratif.

Distanciation physique

Le médecin-hygiéniste en chef de la province recommande de respecter une distance de deux mètres entre les gens pour réduire le risque de propagation du virus. Le CSFP essaiera de respecter cette consigne dans la mesure du possible. Là où ce ne sera pas possible de garder deux mètres de distance, on aménagera les salles de classe pour avoir la plus grande distance possible entre les bureaux. Ceci est conforme au Plan de retour en classe de la maternelle à la 12^e année, diffusé le 6 juillet 2020 par le MÉDPE.

Repères visuels pour la distanciation physique : Affichage, marquage et dispositions de séparation

L'affichage aux murs et sur les planchers aidera les étudiants et le personnel à rester conscients des précautions associées à COVID-19. Le conseil fournira des affiches imprimées décrivant le lavage des mains, l'étiquette d'éternuement et de toux, etc. Les écoles peuvent également personnaliser et imprimer leurs propres affiches à partir des nombreux modèles disponibles. Des flèches directionnelles au plancher seront fournies, ce qui contrôlera la circulation des gens et aidera à maintenir la distanciation physique. Les repères visuels seront affichés partout dans les écoles, dont les entrées/sorties, la cafétéria, le carrefour d'apprentissage, le salon du personnel, à l'extérieur des



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

ascenseurs, le gymnase, d'autres milieux communs et le bureau/le secrétariat de l'école. Les portes d'entrée et de sortie seront identifiées pour l'entrée et la sortie des classes.

Dans certains cas, il peut s'avérer nécessaire d'allonger le temps d'intervalle entre les périodes, en raison de l'augmentation du temps de déplacement pour se rendre d'un local à un autre. Il est entendu que ces importantes mesures d'éloignement physique peuvent entraîner une réduction du temps passé en classe.

La distanciation physique à l'entrée de l'école sera définie en fonction de chaque école. Toutefois, des entrées/sorties supplémentaires peuvent être utilisées pour éviter les regroupements. Si des files d'attente sont nécessaires, la distanciation physique sera encouragée si c'est possible et pratique.

Les classes d'élèves sont considérées comme équivalentes à une bulle (cohorte) ; donc les barrières physiques ne sont pas nécessaires. Les cloisons en plexiglas ne sont nécessaires que pour la protection du personnel lorsqu'il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique des visiteurs. Les principaux points d'accueil des écoles (comme le secrétariat de l'école) doivent être adaptées en fonction des besoins (c'est-à-dire qu'il est préférable de déplacer un bureau plus loin du comptoir que d'ajouter des barrières). Lorsqu'il n'y a ni distance ni barrières, le personnel et les visiteurs devront porter des masques non médicaux.

Hygiène des mains

Le lavage des mains est l'une des principales recommandations pour éviter de contracter la COVID-19. Dans certaines écoles à très faible population, c'est une option possible. Cependant, la plupart des écoles utiliseront du désinfectant pour les mains, qui sera placé dans toutes les entrées principales et les milieux d'enseignement. Les élèves devront se désinfecter les mains dès leur arrivée à l'école et, en règle générale, à toutes les heures par la suite. Les élèves devront également se désinfecter les mains avant et après avoir mangé, en utilisant tout type d'équipement, et se laver les mains après être allés aux toilettes. Bien que le partage de l'équipement soit découragé, il y aura des cas où l'équipement pourra être utilisé par plus d'un élève. Dans ces cas, il convient d'utiliser un désinfectant pour les mains avant et après utilisation.

Le désinfectant pour les mains à base d'alcool (DMBA) d'au moins 60 % sera disponible dans les endroits et les milieux d'apprentissage où le lavage des mains est difficile. Des bouteilles pour désinfection des mains seront installées à toutes les portes d'entrée de l'école, dans toutes les salles de classe et d'autres lieux sans accès à l'eau et au savon.

L'hygiène des mains sera pratiquée de manière systématique :

- en arrivant à l'école ;
- avant d'entrer en salle de classe, au carrefour d'apprentissage, au laboratoire, au gymnase ou à d'autres milieux d'apprentissage ;
- en revenant de la récréation ou de l'heure du dîner ;
- avant et après avoir mangé ;



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- avant et après être allé aux toilettes ;
- après s'être mouché, avoir toussé ou avoir éternué ;
- avant et après l'utilisation de matériel ou surface partagé ;
- en quittant l'école.

Désinfecter l'équipement

Bien que le partage de l'équipement et des fournitures soit déconseillé, le désinfectant sera disponible quand le partage est inévitable. Dans ces cas, on fournira du produit désinfectant. Les enseignants seront responsables de désinfecter leur propre équipement et fournitures, mais pas ceux des élèves. Ils devront apprendre aux élèves à nettoyer des articles, tels le clavier et la souris, les outils du cours de métiers spécialisés, de l'équipement de l'économie familiale et certains instruments de musique.

Ventilation

Pour garantir un air propre et sain, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a créé un protocole de ventilation naturelle il y a plus de dix ans, Natural Ventilation Protocol. Les écoles appliqueront le protocole au cours de la nouvelle année scolaire. L'utilisation de ventilateurs portatifs ou de chaufferettes portatifs sera interdite. Afin de permettre la circulation de l'air, et pour éviter que les gens touchent souvent aux poignées de porte, les portes des salles de classe et d'autres lieux de l'école seront ouvertes en tout temps (avec le bouton pour la serrure enclenchée en cas de confinement).

Le port du masque non médical dans les écoles

Les consignes suivantes en ce qui a trait au port des masques non médicaux (MNM) sont basées sur les recommandations du médecin-hygiéniste en chef de la province et sont sujettes à des changements s'il y a un changement dans l'épidémiologie ou qu'il y ait de nouvelles preuves médicales concernant la COVID-19 :

- Le port du masque non médical ne sera pas obligatoire dans les salles de classe pour les élèves de la maternelle à la 12e année.
- Certains élèves choisiront de porter un masque non médical en classe. Il s'agit d'un choix personnel pour les élèves et leurs parents/tuteurs. Le CSFP respecte ce choix.
- Le masque non médical sera recommandé dans les situations où un élève ne pourra pas maintenir la distanciation physique pendant de longues périodes et sera à proximité d'une personne extérieure à sa classe habituelle.
- Le port du masque non médical sera obligatoire dans les zones communes d'une école (par exemple, les couloirs, les toilettes) pour les élèves et le personnel du secondaire, ainsi que pour les élèves et le personnel de l'intermédiaire si les élèves changent de classe.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- Le personnel sera tenu de porter le masque non médical dans les circonstances suivantes :
 - si la distanciation physique n'est pas possible en dehors du cohorte (par exemple dans le salle du personnel/salles de pause) ;
 - les enseignants ou autres membres du personnel qui passeront d'un cohorte à l'autre ou qui enseigneront à plusieurs cohortes/groupes devront porter un masque non-médical s'il n'est pas possible de maintenir la distanciation physique entre eux et les autres membres du personnel ou les élèves ;
 - le personnel du bureau de l'école devra porter le masque non médical si la distanciation physique n'est pas possible ou que des barrières physiques ne sont pas en place.

Chaque école recevra des masques non médicaux réutilisables pour le personnel et les élèves, et des masques jetables pour les élèves au cas où ils présenteraient des signes de maladie. Certains membres du personnel, tels que les enseignants ressources pédagogiques (ERP), les aide-élèves et les directions scolaires pourraient avoir besoin d'équipement de protection supplémentaire s'ils travaillent avec des élèves ayant des besoins particuliers, tels que des difficultés avec les liquides et la bave, les crachats ou une salive excessive, l'administration de médicaments par le personnel scolaire ou d'autres aides sanitaires.

Équipement de protection individuelle (EPI)

Deux masques non médicaux lavables et réutilisables seront mis à la disposition du personnel, et un par élève de la maternelle à la 12^e année, pour une utilisation conformément aux recommandations du médecin-hygiéniste en chef. Chaque membre du personnel devra prendre soin de son propre masque, le lavera et veillera à ce qu'il soit toujours disponible pendant le travail. Les écoles recevront également une boîte de masques jetables à usage obligatoire et immédiat pour les élèves qui pourraient présenter des signes de maladie tels que la toux, en attendant qu'on vienne les chercher pour les ramener chez eux. Les concierges et les personnes qui prodiguent des soins physiques directs aux élèves devront porter des gants jetables dans l'exercice de leurs fonctions. L'évaluation des tâches sur le lieu de travail par les responsables chargés de la santé et de la sécurité au travail pourrait déterminer que les écrans faciaux constituent un niveau de protection supplémentaire nécessaire. De l'équipement de protection individuelle sera fourni au personnel en fonction de leur rôle.

Cloison en plexiglas

Une cloison en plexiglas portable pourrait être placée dans les zones à forte circulation où une distance physique de deux mètres n'est pas possible, comme dans le bureau principal ou dans les espaces utilisés par le personnel itinérant pour les évaluations individuelles des étudiants. Lorsqu'une distance de deux mètres pourra être maintenue, le plexiglas ne sera pas nécessaire. S'il n'y a pas de barrière et que la distanciation physique ne peut être maintenue, on devra porter un masque non-médical.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Salle de santé/espace d'isolement

Chaque école et chaque lieu de travail doit disposer d'une salle de santé ou d'une salle d'isolement qui sera utilisée pour le placement temporaire de tout élève ou membre du personnel qui tombe malade pendant la journée. Une trousse sanitaire contenant de l'équipement de protection individuelle sera fournie à chaque école. Il contiendra : des gants en nitrile, en vinyle ou synthétiques, un masque facial, un écran facial ou des lunettes de sécurité pour les membres du personnel, une boîte de mouchoirs, du désinfectant pour les mains, du désinfectant aérosol ou des lingettes désinfectantes et des serviettes en papier.

Nettoyage de l'école

Le bâtiment sera nettoyé et désinfecté après l'école, chaque jour. Toutes les surfaces à forte sollicitation (poignées de porte, rampes, robinets, etc.) seront désinfectées, au minimum, deux fois au cours de la journée scolaire, en milieu de matinée et en milieu d'après-midi. Afin de s'assurer que le conseil scolaire applique des protocoles d'hygiène des mains appropriés, le personnel d'entretien remplira les distributeurs de savon lorsqu'ils sont à 50 % ou moins, et remplacera le désinfectant pour les mains immédiatement lorsqu'il est vide. En l'absence de cafétéria, les bureaux/pupitres seront utilisés pour les repas ainsi que pour les travaux scolaires. Par conséquent, à la fin de chaque journée, tous les bureaux/pupitres des élèves utilisés doivent être nettoyés d'abord avec un nettoyeur d'usage général, puis désinfectés lors d'un second passage. Les élèves pourraient apporter leurs propres sets de table pour faciliter l'hygiène individuelle et celle de la classe (tous les objets des élèves seront ramenés à la maison à la fin de chaque journée pour être nettoyés). Les tâches auxiliaires des concierges, telles que la collecte du courrier ou d'autres fournitures, la circulation du papier et du matériel dans l'école, la mise en place de chaises pour les assemblées, et ainsi de suite, seront éliminées jusqu'à nouvel ordre. Les concierges passeront toutes les heures de travail disponibles à nettoyer et à désinfecter l'école.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

DÉPISTAGE QUOTIDIEN

Procédures de dépistage COVID-19

Tous les élèves et le personnel devront effectuer quotidiennement, avant l'arrivée à l'école, le questionnaire de dépistage scolaire afin de décider s'ils doivent fréquenter l'école. Veuillez noter que le questionnaire de dépistage en milieu scolaire pourrait être modifié conformément aux consignes des responsables de la santé publique ; tout changement sera communiqué par les écoles aux familles.

Bien qu'on demande aux familles de soumettre leur enfant à un dépistage quotidien de tout symptôme de rhume, de grippe ou d'autres symptômes associés à COVID-19, si le personnel de l'école observe qu'un enfant est malade, on demandera au parent/tuteur de chercher leur enfant à l'école dans les plus brefs délais. Les élèves qui présentent des symptômes du virus ne seront pas autorisés à monter dans le bus scolaire.

Le dépistage des élèves malades ne sera pas la responsabilité du personnel de l'école. Toutefois, si un membre du personnel pense qu'un élève présente des signes de maladie, il en informera la direction de l'école. Si un élève partage le fait qu'un membre de sa famille ou lui-même présente des symptômes COVID-19 ou a eu un test positif, ceci sera également communiqué à la direction de l'école.

La santé publique fournira des directives en cas de signes et ou de symptômes, de cas confirmé ou de cas soupçonné de la COVID-19. Les écoles ne doivent pas informer le personnel ou les familles de l'école si un membre du personnel ou un élève tombe malade à la maison ou à l'école, y compris s'il présente des symptômes de COVID-19, sauf si la santé publique le demande.

Dépistage et recherche de contacts

Quiconque voudrait entrer à l'école devra compléter le questionnaire de dépistage scolaire. Ceci s'applique aux élèves, avant de se rendre à l'école. Seules les personnes qui répondent *Non* à toutes les questions du formulaire de dépistage peuvent entrer à l'école.

Il est entendu que les réponses positives au test de dépistage seront fréquentes, étant donné que les symptômes sont à la fois étendus et similaires à ceux du rhume, de la grippe, des réactions allergiques et d'autres affections courantes. Cela pourrait entraîner une augmentation de l'absentéisme du personnel et des élèves. Dès l'apparition des premiers symptômes (par exemple, même si l'on soupçonne qu'ils sont causés par des allergies), les personnes devront contacter le service de santé communautaire (811) et suivre les conseils concernant la nécessité du dépistage et la date à laquelle elles pourront à nouveau fréquenter l'école.

Les écoles conservent déjà des données fiables de l'assiduité des élèves et du personnel, ce qui se prête à une bonne recherche des contacts, le cas échéant. Une nouveauté pour cette année scolaire sera l'obligation de conserver également les coordonnées de toutes les autres personnes qui entreront à l'école. Par exemple, lorsqu'un parent à qui l'administration de l'école a demandé d'assister à une



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

réunion ou qu'un livreur appelle l'entrée principale, le secrétaire de l'école ou un autre membre du personnel qui répondra à l'appel suivra cette démarche :

- leur demander s'ils ont rempli le questionnaire de dépistage scolaire (qui sera affiché à la porte à cet effet) ;
- demander à la personne de venir au bureau pour remplir un formulaire de contact. La meilleure façon de procéder sera de le faire verbalement (c'est-à-dire en communiquant à l'oral les renseignements que le personnel de l'école devra enregistrer). Il pourra également s'agir d'un formulaire papier, avec obligation de se désinfecter les mains avant d'utiliser un stylo, et après.

Cas confirmés de COVID-19

Lorsqu'un élève ou un membre du personnel a été testé positif à la COVID-19, l'école suivra les directives de santé publique. Cela pourra nécessiter le passage d'une ou de plusieurs classes à un modèle d'enseignement à distance, et/ou la fermeture de l'école à l'enseignement en personne pendant un certain temps, en fonction de la durée recommandée par le médecin-hygiéniste en chef.

Maladie

Le personnel qui présentera des signes de maladie devra rester chez lui. Le personnel qui a été en contact avec une personne dont le test COVID-19 s'est révélé positif devra suivre les directives de santé publique. Des informations sur les directives du gouvernement provincial et le test COVID-19 sont disponibles [ici](#).

Maladie des élèves et prise en charge des élèves présentant des symptômes de la COVID-19

Si un élève tombe malade pendant la journée et/ou présente des signes de maladie, il devra entrer dans un local d'isolement désigné. Un parent ou un tuteur, ou une personne à contacter en cas d'urgence, sera appelé pour venir le chercher immédiatement. Pendant qu'il se trouve dans le local d'isolement, l'élève devra porter un masque jetable, et tout membre du personnel qui l'aide devra porter un masque et un écran facial. L'élève ne devra pas retourner à l'école avant d'avoir obtenu un certificat médical.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

Salles de classe avec eau

Les salles de classe qui disposent d'une alimentation en eau seront pourvues de savon à main et de serviettes en papier.

Fontaines

Les fontaines seront utilisées seulement pour remplir les bouteilles d'eau personnelles et devront être marquées comme étant des stations de remplissage uniquement, jusqu'à nouvel ordre.

Recyclage

Le mélange des cohortes sera découragé pendant la pandémie. C'est pourquoi les élèves devront rapporter tous les contenants à la maison et de recycler chez eux plutôt qu'à l'école. Les écoles pourront continuer à recycler des articles tels que les boîtes en carton de livraison.

Utilisation communautaire des écoles

Jusqu'à nouvel ordre, les parents et les groupes communautaires ne seront pas autorisés à entrer dans les locaux scolaires sans autorisation préalable. En outre, le siège social surveillera les visiteurs non essentiels dans les écoles, y compris le personnel du siège social, les entrepreneurs non essentiels et les fournisseurs de services alimentaires. Les services de garderie ou les services de l'après-école installés dans les écoles ne peuvent continuer à fonctionner sans avoir reçu l'approbation du siège social. L'utilisation après l'école du gymnase, des salles de musique et des autres lieux où les étudiants se réunissent sont interdits. Jusqu'à nouvel ordre, les installations scolaires ne seront pas utilisées les soirs de semaine ou les fins de semaine par des groupes d'élèves (orchestre, équipes sportives, groupes de leadership). Par contre, l'utilisation des espaces communautaires après les heures d'école sera possible à partir du mois d'octobre, mais seulement pour les locataires du centre communautaire et en suivant les consignes de santé publique.

Terrains de jeux et espaces extérieurs pour la récréation

Si une école se trouve dans le scénario 1, elle sera autorisée à utiliser les installations du terrain de jeux tant que les cohortes d'élèves ne se mélangent pas et que les élèves se sont lavés les mains avant et après l'utilisation des installations du terrain de jeux. Pendant les scénarios 2 et 3, l'utilisation des terrains de jeux ne sera pas autorisée. Les élèves devront se laver les mains avant et après la récréation et l'utilisation des structures de jeux. Les écoles peuvent échelonner les récréations en fonction de la taille de l'école ou de l'accès aux espaces extérieurs. Les plans et l'emplacement des zones de jeu doivent définir les moyens de minimiser les contacts parmi les élèves de différentes classes pendant cette période.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Soirée d'information des programmes / Soirée de rencontre avec les enseignants

En raison des restrictions de visiteurs dans les écoles, la soirée d'information des programmes scolaires/la soirée de rencontre avec les enseignants n'aura pas lieu en face à face, mais les écoles pourront offrir des possibilités virtuelles d'entrer en contact avec les familles.

Rencontres parents-enseignants

Il n'y aura pas de rencontres parents-enseignants en personne au cours du premier semestre/de la première étape. Toutefois, les familles auront la possibilité de rencontrer les enseignants par le biais d'une plateforme virtuelle ou par téléphone. Une annonce pour les réunions parents-enseignants du deuxième semestre/de la deuxième étape se fera au début de 2021.

Bon Départ

Une mise à jour du programme Bon Départ (pour les élèves qui entreront en maternelle en septembre 2021) sera effectuée en octobre 2020.

Entrée à l'école/Début des classes

Les heures d'entrée aux écoles pourraient être décalées et on pourrait utiliser plusieurs portes d'entrée pour permettre la distanciation physique. Cela sera déterminé une fois que le scénario d'instruction choisi sera confirmé. Les élèves devront se laver/désinfecter les mains lorsqu'ils entreront dans l'école.

Sortie de l'école/Fin des classes

Les heures de fin des classes pourraient être décalées, et on pourrait utiliser plusieurs portes de sortie pour permettre la distanciation physique. Cela pourrait avoir un impact sur le temps d'enseignement dans les écoles.

Technologie

Grâce à l'initiative du gouvernement de soutenir l'achat des ordinateurs portables et des tablettes, le CSFP pourra renouveler son parc informatique et fournir de nouveaux appareils numériques à son personnel et aux élèves. Les appareils seront distribués au fur et à mesure de leur disponibilité, la priorité étant accordée aux élèves de 12^e année actuellement sans appareil. Comme au printemps, le CSFP prêtera des appareils numériques aux élèves pour leur permettre de poursuivre l'apprentissage à la maison. Le CSFP s'engagera aussi à soutenir les familles qui auront besoin de connexion Internet. Le CSFP invitera les parents/tuteurs à communiquer avec l'école si nécessaire.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Programmes de petits déjeuners

Les programmes de petits déjeuners se poursuivront tant que les bénévoles pourront maintenir la distanciation physique. Il sera question de mets à emporter, que les élèves devront manger dans leur salle de classe. Les surfaces, poubelles et récipients utilisés dans toutes les zones de préparation des aliments seront désinfectés avant et après chaque utilisation.

Dîner, cafétérias et fournisseurs de services alimentaires

Comme le recommande le médecin-hygiéniste en chef, il existe des considérations particulières pour les cafétérias et les services de restauration. La liste suivante n'est pas prescriptive et l'atténuation des risques sera adaptée au contexte particulier de chaque école :

- Faire manger les élèves dans les salles de classe ou à l'extérieur plutôt que de les rassembler à la cafétéria. On recommande que les élèves de la maternelle à la sixième année prennent leur dîner dans leur salle de classe avec leur cohorte afin de réduire les contacts qui pourraient avoir lieu à la cafétéria.
- Limiter le nombre de personnes autorisées dans la cafétéria à un moment donné pour pouvoir respecter la distanciation physique.
 - Les cohortes pourront utiliser les cafétérias à des heures précises. Si l'espace est suffisamment grand pour accueillir plus d'une cohorte avec la distance physique appropriée entre les cohortes, plusieurs cohortes pourront être présentes à la fois. Des protocoles devront être mis en place pour garantir que les cohortes restent séparées à tout moment. Si la cohorte n'est pas possible, les étudiants seront encouragés à maintenir une distance de deux mètres avec les autres pendant qu'ils seront à la cafétéria et la capacité sera au maximum de 50 % de la normale, à condition que la distance physique soit maintenue.
- Augmenter l'affichage et le marquage au plancher dans les cafétérias pour rappeler aux élèves/au personnel de pratiquer la distanciation physique et d'avoir une circulation unidirectionnelle.
- Augmenter le nombre de postes de désinfection des mains à la cafétéria.
- Abandonner les modèles de libre-service (par exemple : supprimer les stations de partage de nourriture/condiments/ustensiles). Réduire le nombre de contacts avec les aliments en emballant individuellement les aliments lorsqu'ils sont exposés.
- Le personnel de la cafétéria devra porter un masque non médical lorsqu'il préparera et servira les aliments.
- Tous les fournisseurs de services de restauration devront remplir le questionnaire de dépistage scolaire tous les jours.
- Jusqu'à nouvel ordre, les fours à micro-ondes ne seront pas disponibles pour les élèves.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

- La nourriture provenant de restaurants ou de chaînes ne pourra pas être livrée dans les écoles, car les visiteurs non essentiels ne seront pas autorisés à entrer dans l'école pendant cette période.

Toilettes

Des panneaux seront placés à l'intérieur des toilettes, rappelant aux élèves les protocoles de distanciation physique et d'hygiène des mains. Les toilettes seront nettoyées selon un protocole approuvé par le médecin-hygiéniste en chef.

Tapis

Les groupes d'élèves au complet ne devront pas se réunir sur des tapis communs. On pourra laisser les tapis s'ils sont utilisés pour la circulation régulière des élèves; cependant, les élèves ne devront pas s'asseoir sur les tapis à moins qu'ils ne soient capables de maintenir le même emplacement sur le tapis et qu'ils puissent le faire tout en maintenant de la distance de l'élève le plus proche. Dans la mesure du possible, les tapis utilisés auparavant pendant l'enseignement en groupe seront enroulés et mis de côté temporairement pendant l'urgence de santé publique. Tout tapis visiblement souillé sera enlevé et jeté.

Activités parascolaires

Les groupes d'élèves ne seront pas autorisés à se réunir à l'intérieur de l'école en dehors des heures de cours jusqu'à nouvel ordre. À la place, ils pourront souhaiter collaborer en ligne avec leurs pairs jusqu'à ce que les restrictions soient levées.

Les programmes parascolaires de plein air pourraient s'organiser avec des sports approuvés (déterminés par le siège social) en suivant les protocoles COVID-19 des divers organismes sportifs.

Visiteurs, bénévoles et accès des familles

Les visiteurs, les bénévoles et les parents/tuteurs ne seront pas autorisés à entrer dans les écoles du CSFP pendant l'urgence de santé publique COVID-19. On fera exception à cette règle pour les parents/tuteurs qui assistent à des réunions de programmation nécessaires organisées par la direction de l'école, ou les bénévoles approuvés par la direction. Si un parent doit chercher son enfant, le parent attendra à l'extérieur et un membre du personnel accompagnera l'élève jusqu'à la porte de sortie.

Évacuation d'incendie

Les exercices d'évacuation se poursuivront de manière modifiée. En septembre, l'école devrait déclencher l'alarme incendie au moins une fois, sans que les élèves ne sortent, pour s'assurer que tous soient conscients du son. Par la suite, les enseignants devraient prévoir des évacuations d'urgence mensuelles spécifiques à chaque classe afin de s'assurer que le personnel et les élèves savent où aller en cas d'évacuation d'urgence réelle.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Confinement/Verrouillage

Les exercices de verrouillage n'auront pas lieu jusqu'à nouvel ordre. Cependant, un exercice d'entraînement modifié aura lieu pour revoir les procédures dans le cas d'une situation réelle de danger de mort. L'exercice d'entraînement modifié doit renforcer le maintien de distanciation physique de deux mètres.

Terrain de jeux

Les élèves devront se laver les mains avant d'avoir joué sur les installations du terrain de jeux, et après. Les structures de jeu pourraient être fermées dans le cadre de l'intervention COVID-19, même si les écoles restent ouvertes.

Sorties éducatives

Les excursions nécessitant un transport en véhicule seront en arrêt jusqu'à nouvel ordre. Le personnel de l'école pourra continuer à visiter les points d'intérêt à l'extérieur (parcs, sentiers naturels). Par ailleurs, les enseignants pourraient utiliser les options d'excursions virtuelles jusqu'à ce que la province ait indiqué que les grands rassemblements peuvent avoir lieu à l'intérieur.

Collectes de fonds

Les collectes de fonds seront interdites jusqu'à nouvel ordre.

Paiements sans contact

Pour réduire la manipulation d'espèces, les écoles pourraient se servir de transferts électroniques par courrier électronique (e-Transfers). Pour de plus amples renseignements, contactez la direction générale adjointe – finances et administration.

Bouteilles d'eau

Les élèves seront encouragés à apporter chaque jour à l'école leur propre bouteille d'eau pleine, étiquetée de leur nom et prénom. Les fontaines d'eau pourraient être utilisées pour remplir les bouteilles d'eau, mais il ne sera pas permis de boire directement à la fontaine d'eau jusqu'à nouvel ordre.

Casiers et meubles/bacs de rangement

Les directions devront analyser l'espace de leur école pour déterminer si les casiers et les armoires peuvent être utilisés tout en maintenant une distance physique. Elles créeront des horaires échelonnés où des groupes d'élèves pourront accéder aux casiers afin de réduire la congestion dans les couloirs. Les élèves devraient apporter le matériel nécessaire en classe afin de réduire la nécessité de se rendre aux casiers. Le partage des casiers/espaces de rangement ne sera pas permis, sauf pour les frères et sœurs d'un même foyer.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

Maternelle

En raison des restrictions de visiteurs dans les écoles, les familles des élèves de maternelle ne seront pas autorisées à entrer à l'école avec leurs enfants jusqu'à nouvel ordre.

Communication avec les élèves et les familles

Le siège social continuera à assurer une communication efficace avec toutes les parties prenantes et à soutenir les écoles alors que nous nous préparons à la rentrée scolaire en septembre. Le siège social et les écoles continueront à fournir des mises à jour aux familles par le biais des outils les plus utilisés à leurs communautés scolaires. Au niveau du siège social, cela comprend des communiqués et des entretiens avec des médias, le site web du CSFP et le Twitter du CSFP. Pour les écoles, il sera question du School Messenger, de courriels, du site web, des médias sociaux (Twitter, Facebook, etc.) ou d'autres outils de communication locaux.

Les élèves et les enseignants continueront à utiliser la plateforme Google pour la communication et les interactions d'enseignement et d'apprentissage. Les familles pourront en apprendre davantage sur la plateforme Google (Docs/Meet/Classroom) en septembre.

Rassemblements du personnel

Le personnel est censé promouvoir la distanciation physique en tant que modèle pour les élèves, autant que par respect des consignes sanitaires. Il faudra éviter de se regrouper, même au salon du personnel.

Portes

On devrait laisser les portes des salles de classe et des bureaux ouvertes pendant la journée afin de réduire au minimum la manipulation de la poignée de porte. À des fins d'urgence (confinement), les serrures devraient être verrouillées. Un équilibre devrait être trouvé entre le code d'incendie pour maintenir certaines portes fermées et d'autres ouvertes pour minimiser le contact dans les zones à forte circulation. Le conseil travaillera avec les services d'incendie compétentes en ce qui concerne le respect du code d'incendie pour la fermeture de certaines portes et l'intérêt de les laisser ouvertes afin d'en minimiser le contact humain.

Espace extérieur

Lorsqu'il fait beau, le personnel sera encouragé à exploiter l'espace extérieur pour l'enseignement et pour la récréation.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

TRANSPORT SCOLAIRE

Transport scolaire - Autobus

Le personnel du siège social est en train de définir les trajets, et communiquera ces renseignements aux familles avant la rentrée.

Les élèves qui ont droit à du transport alternatif continueront à en profiter, sous approbation au préalable du siège social et du MÉDPE.

Tous les conducteurs seront tenus de porter un masque non médical. Tous les élèves et les aide-élèves devront porter un masque non médical pendant qu'ils sont dans le bus. Toutefois, aucun élève n'est tenu de porter un masque non médical s'il ne le tolère pas. Des places seront attribuées et les élèves devront s'asseoir à la même place chaque jour. Selon les consignes du médecin-hygiéniste en chef, il y aura un maximum de deux élèves par siège dans les autobus scolaires. Les enfants de la même famille devront s'asseoir ensemble.

Chaque direction d'école, en consultation avec le personnel du service de transport des élèves, devra établir des horaires et des itinéraires de bus qui permettront de charger et de décharger les élèves tout en maintenant une distance physique appropriée et en permettant l'arrivée et le départ des élèves de façon efficace et sécuritaire.



CONSEIL SCOLAIRE FRANCOPHONE PROVINCIAL DE TERRE-NEUVE-ET-LABRADOR

DOCUMENTS et RESSOURCES UTILES

Vous trouverez ci-dessous des hyperliens vers des documents et ressources utiles.

Documents :

[Connaître les faits : Retour en classe](#)

[Guide des parents : Année scolaire 2020-2021](#)

[Plan de retour en classe de la maternelle à la 12^e année](#)

[Renseignements sur la COVID-19](#)

[Newfoundland and Labrador K-12 Education Re-entry Plan](#)

[Newfoundland and Labrador Public Health Guidance for K-12 Schools](#)

[Questionnaire de dépistage](#)

Affiches :

[Tousse sans contaminer](#)

[Ne va pas à l'école si tu es malade](#)

[Tiens-toi à une distance sécuritaire des autres](#)

[Pour rester en santé](#)

[Lave-toi les mains](#)

[Lave-toi les mains \(2\)](#)

[Lave-toi les mains et désinfecte-les](#)

[Ne partage pas](#)